Association de la Ludothèque de Chêne-Bougeries
Membre de l'Association genevoise des ludothèques
et de la Fédération des Ludothèques Suisses

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

1. Formule choisie

Formule	Tarif	Prestations principales
☐ Famille	CHF 60.- commune CHF 70.- hors commune	Jeu sur place + emprunt
☐ Emprunt uniquement	CHF 40.- par foyer	Emprunt uniquement
☐ PASS 5	CHF 10.-	5 entrées, jeu sur place uniquement
☐ Aînés (dès 65 ans)	CHF 40.-	Jeu sur place + emprunt

** Pour un abonnement de foyer, le titulaire majeur est le membre de l'Association ; les autres personnes inscrites sont bénéficiaires de l'abonnement.*

2. Titulaire de l'abonnement / personne de contact

Nom	
Prénom	
Date de naissance	____ / ____ / _____
Rue et numéro	
NPA / Localité	
Téléphone	
E-mail	

Domicile du titulaire : ☐ Commune de Chêne-Bougeries ☐ Hors commune

3. Personnes couvertes par l'abonnement

Prénom et nom	Date de naissance	Lien / remarque
	____ / ____ / _____	
	____ / ____ / _____	
	____ / ____ / _____	
	____ / ____ / _____	
	____ / ____ / _____	
	____ / ____ / _____	
	____ / ____ / _____	
	____ / ____ / _____	
	____ / ____ / _____	
	____ / ____ / _____	

4. Comment avez-vous connu la ludothèque ?

☐ Bouche-à-oreille / famille / ami·e	☐ Commune de Chêne-Bougeries
☐ École / crèche / institution / association	☐ Affiche, flyer ou événement
☐ Réseaux sociaux / site internet	☐ Autre : _____

Question facultative - informations utilisées uniquement à des fins statistiques internes.

5. Communications

Les informations administratives, rappels et avis de retard sont envoyés à l'adresse e-mail indiquée sur ce formulaire. Pour les membres de l'Association, cette adresse est également utilisée pour l'envoi des convocations à l'Assemblée générale.

☐ Oui, je souhaite recevoir par e-mail les invitations et actualités de la ludothèque.
Je peux me désinscrire à tout moment par simple demande.

6. Droit à l'image - choix facultatif

Des photographies ou vidéos peuvent être réalisées lors d'activités et publiées sur les supports de communication de la ludothèque (site internet, réseaux sociaux, affiches ou publications). Ce choix n'a aucune incidence sur l'inscription et peut être retiré pour l'avenir par écrit.

Pour le titulaire et les enfants mineurs inscrits dont je suis le représentant légal :

☐ J'autorise la prise et la publication d'images ☐ Je n'autorise pas

7. Protection des données

L'Association de la Ludothèque de Chêne-Bougeries traite les données nécessaires à la gestion de l'inscription ou du PASS 5, des cotisations et paiements, des prêts et retours, des communications, de la vie associative et de statistiques internes anonymisées. Les données sont accessibles aux personnes autorisées et, si nécessaire, à des prestataires informatiques agissant pour la ludothèque. Elles ne sont pas vendues ni communiquées à des fins commerciales. Elles sont conservées aussi longtemps que nécessaire, sous réserve des obligations légales. Toute personne peut demander l'accès, la rectification ou, lorsque les conditions sont remplies, la suppression de ses données à info@ludo-chenebougeries.ch.

8. Déclaration et signature

Je confirme l'exactitude des renseignements fournis, reconnais avoir reçu et pris connaissance du règlement d'utilisation et m'engage à le respecter. Je confirme être habilité·e à inscrire les mineurs mentionnés. Pour une formule annuelle, je prends acte que la qualité de membre est rattachée au titulaire, avec une voix conformément aux statuts. Le PASS 5 constitue une prestation d'accès et ne confère pas la qualité de membre.

Lieu	Date	Signature du titulaire / représentant légal
	____ / ____ / _____	

Réservé à la ludothèque

N° membre	Paiement	Date de paiement	Saisie / initiales
	☐ Espèces ☐ Twint ☐ Autre	____ / ____ / _____	☐ Identité vérifiée ☐ Dossier saisi
Type d'abonnement	**N° Comptabilité**	**Emprunt (s)**	
☐ ABF ☐ ABE ☐ PF			

Ludothécaire : ……

RÈGLEMENT D'UTILISATION

Ce règlement complète les statuts et fixe les règles essentielles d'accès, de jeu sur place et d'emprunt. Les tarifs et prestations figurent sur le formulaire d'inscription.

1. Accès et qualité de membre

- Les prestations sont celles de la formule choisie. Les abonnements annuels sont valables 12 mois dès le paiement ; le PASS 5 est valable jusqu'à épuisement des 5 entrées, au maximum 12 mois.
- Pour les formules annuelles, le titulaire majeur devient membre de l'Association et dispose d'une voix selon les statuts. Les autres personnes du foyer sont bénéficiaires. Le PASS 5 ne confère pas la qualité de membre.

2. Prêt, soin et restitution des jeux

- Famille, Aînés et Emprunt uniquement : 1 jeu par personne inscrite pour 3 semaines.
- Toute anomalie doit être signalée dans les 3 jours. Les jeux sont utilisés avec soin et rapportés complets, propres, secs et en bon état.
- En cas de retard, une taxe de CHF 2.- par jeu et par semaine peut être perçue.
- En cas de perte ou de détérioration, la ludothèque peut demander le remplacement de l'élément concerné ou le remboursement des frais de nettoyage, de réparation ou de remplacement. Si une pièce manquante rend le jeu inutilisable ou ne peut pas être remplacée séparément, le remboursement de tout ou partie de la valeur de remplacement du jeu peut être demandé, compte tenu de son ancienneté et de son état. L'usure normale n'est pas facturée.

3. Retours déposés à l'accueil

- Les jeux peuvent être déposés dans l'espace de retour désigné, avec une fiche lisible indiquant le nom ou le numéro du membre, la date et les éventuelles remarques.
- La date de dépôt identifiable met fin au calcul du retard. Le jeu est contrôlé ultérieurement ; l'équipe contacte le membre en cas de pièce manquante, de dommage ou d'identification impossible.

4. Enfants et responsabilités

- La ludothèque n'est pas une garderie. Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte, qui reste responsable pendant toute la présence sur place.
- Les jeux d'extérieur et le matériel mis à disposition sont utilisés sous la surveillance et la responsabilité de l'adulte accompagnant.
- Les parents ou accompagnants répondent des dommages résultant d'une utilisation inappropriée ou du non-respect des consignes.

5. Vie dans les locaux

- Respecter les autres usagers, l'équipe, les bénévoles, les horaires, la signalétique et les consignes.
- Déposer chaussures, vestes, sacs et poussettes aux endroits indiqués ; ne consommer nourriture et boissons que dans la zone autorisée ; ranger les jeux après utilisation ; limiter le téléphone dans les espaces de jeu.
- Tout comportement violent, discriminatoire, dangereux ou perturbateur est interdit.

6. Hygiène et santé

- En cas de maladie contagieuse ou de symptômes susceptibles d'exposer les autres usagers, la visite doit être différée. La ludothèque peut temporairement refuser l'accès ou reporter une activité pour protéger les usagers et le personnel.

7. Photographies et données personnelles

- La prise et la publication d'images identifiables reposent sur une autorisation facultative, distincte de l'inscription et révocable pour l'avenir. Toute personne majeure identifiable doit donner son propre accord.
- Les données sont utilisées uniquement pour gérer les inscriptions, paiements, prêts, retours, communications et la vie associative. Elles sont accessibles aux personnes et prestataires autorisés, ne sont pas vendues et sont conservées le temps nécessaire. Les demandes d'accès, de rectification ou de suppression peuvent être adressées à info@ludo-chenebougeries.ch.

8. Dons de jeux et jouets

- La ludothèque accepte, selon ses besoins, les dons de jeux et jouets récents, complets, propres et en très bon état, en cohérence avec sa collection. Elle peut refuser un don ; les dons acceptés deviennent la propriété de l'Association, qui décide de leur affectation.

9. Non-respect du règlement

- Selon la gravité ou la répétition des faits, l'équipe ou le Comité peut adresser un rappel, suspendre l'accès ou les prêts, demander réparation d'un dommage ou prononcer une exclusion conformément aux statuts.

10. Entrée en vigueur

Le présent règlement a été approuvé par le Comité et entre en vigueur le 1er septembre 2026. Il remplace toute version antérieure. La version en vigueur est disponible à la ludothèque et sur son site internet.